



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - Ameublement négoce



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 9 février 2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 1880 - Ameublement négoce**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN AMEUBLEMENT NÉGOCE.....	3
Convention collective.....	3
Données conventionnelles.....	5
Spécificités liées aux contrats aidés.....	6
ÉLÉMENTS DU BRUT.....	7
Prime d'ancienneté.....	7
GRATIFICATION.....	8
Médaille d'honneur du travail.....	8
MAJORATIONS SALARIALES.....	10
Majoration heures férié, nuit et dimanche.....	10
CONGÉS CONVENTIONNELS.....	11
Congés d'ancienneté.....	11
CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE EN CAS DE RAPPEL D'UN SALARIÉ EN CONGÉS.....	12

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

MISE EN PLACE DE LA CCN AMEUBLEMENT NÉGOCE

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.

COMMERCE DE DETAIL

COMMERCE DE DETAIL

00022 - AGRO-DISTRI

00033 - AGRO-BATI

Enregistrer Annuler

Conventions collectives

+ Ajouter une convention collective

Cliquez sur **Ajouter une convention collective.**

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 1880** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.

Ajouter / Modifier une convention

Code IDCC : 1880 - Convention collective nationale du négoce de l'ameublement

Paramétrage conventionnel : Ameublement : négoce

☒ CCN par défaut

Enregistrer Annuler

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 1880** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Une fois la **Convention collective** ajoutée, un nouvel encadré apparaît, indiquant les règles de paramétrages disponibles pour la **Convention collective** :

Conventions collectives

Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
1880 - Convention collective nationale du négoce d...	Ameublement : négoce	✓	 

+ Ajouter une convention collective

Règles conventionnelles

IDCC	Libellé	Description	Activation	
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Argent	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...		
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Vermeil	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...		
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Or	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...		
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Grande Or	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...		
1880 - Ameublement : négoce	CP supp 'Rappel salarié en congé' > 10 jr...	Rappel d'un salarié en congé : Rembour...		
1880 - Ameublement : négoce	CP supp 'Rappel salarié en congé' > 2 jrs ...	Rappel d'un salarié en congé : Rembour...		

Les dispositions disponibles pour cette **CCN** concernent l'**attribution de congés supplémentaires** en cas de rappel d'un salarié pendant ses **congés** et les **gratifications** liées à la médaille d'honneur du travail.

Certaines règles sont actives par défaut et se déclenchent automatiquement sur les bulletins le cas échéant. Elles restent désactivable à tout moment.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

 **Convention collective**

Convention collective applicable* : 1880 - Convention collective nationale du négoce de l'ameublement

Paramétrage conventionnel : Ameublement : négoce

Libellé de l'emploi* : Vendeuse × ▼

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**).

 **Données conventionnelles**

Qualification : Groupe 3 Niveau 1 ▼ ----- Sélectionner le niveau de **Qualification**.

Catégorie : ▼ **Indice** : 0

Coefficient : ▼ **Coefficient supplémentaire** : 0

Libellé	Valeur(s)
Catégorie Professionnelle	Employe
Unité de mesure de rémunération	Aucune valeur saisie
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

La **Catégorie professionnelle** est à déterminer par l'utilisateur pour cette **CCN** selon le groupe indiqué.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Spécificités liées aux contrats aidés

La convention collective prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des **contrats de professionnalisation** et des **contrats d'apprentissage**. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, compléter les champs suivants :

 **Contrat**

N° de contrat* :

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique :

Nature du contrat : Motif de recours :

Niveau de formation de l'individu :

Niveau de diplôme préparé par l'individu :

Date de début de la formation :

Date de fin de la formation :

Indiquer la **Date de début de la formation** au niveau du **Contrat du salarié**.

Renseigner le **Niveau éducation nationale** disponible dans la partie **Données conventionnelles** (pour déterminer le taux de rémunération applicable).

Libellé	Valeur(s)
Catégorie Professionnelle	Employe
Unité de mesure de rémunération	Aucune valeur saisie
Niveau éducation nationale	Niveau 3 : CAP - BEP

L'âge du titulaire est également pris en compte depuis la **Fiche du salarié - Civilité** via la **Date de naissance**.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

ÉLÉMENTS DU BRUT

■ Prime d'ancienneté

L'article 32 de la **convention collective** prévoit le **versement d'une prime d'ancienneté** à partir de **3 ans d'ancienneté** pour les **salariés non-cadre**. Celle-ci se déclenche automatiquement sur le bulletin de paie une fois la convention paramétrée dans le **Contrat du salarié**.

Ancienneté	Prime d'ancienneté
Après 3 ans	3 %
Après 4 ans	4 %
Après 5 ans	5 %
Après 6 ans	6 %
Après 9 ans	9 %
Après 12 ans	12 %
Après 15 ans	15 %

Exemple : Alimentation de la prime d'ancienneté pour un salarié justifiant de plus 48 mois d'ancienneté.

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	11,8481	1 797,00			
Prime d'ancienneté				1 797,00	4,0000	71,88			
TOTAL BRUT ET CALCUL						1 868,88			

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

GRATIFICATION

■ Médaille d'honneur du travail

L'accord du 14-06-2018 prévoit une **gratification** liée à la **médaille d'honneur du travail**.

- **Médaille d'argent : 20 ans de carrière : 100 € net**
- **Médaille de vermeil : 30 ans de carrière : 150 € net**
- **Médaille d'or : 35 ans de carrière : 200 € net**
- **Grande médaille d'or : 40 ans de carrière : 250 € net**

Pour rappel, la gratification pour les **Médailles d'honneur** s'active depuis les **Règles conventionnelles** (menu **Entreprise** - niveau **Établissement**) :

Règles conventionnelles				
IDCC	Libellé	Description	Activation	
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Argent	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Vermeil	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Or	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Grande Or	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺

Différentes dispositions peuvent être activées si plusieurs paliers d'ancienneté sont atteints.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Aller ensuite dans les **Variables - Variables à saisir** - bouton **Gérer les colonnes** pour déclencher la gratification sur le bulletin de salaire.

Gérer les colonnes

Sélectionner dans la liste de gauche les colonnes que vous souhaitez afficher par défaut.
Utilisez les flèches pour valider l'affectation ou modifier l'ordre d'affichage.

Colonnes non affichées

Rechercher...

- Montant IJSS Brut
- Acompte
- Taux horaire salarié commission/rendement
- Heures Fériés taux saisissable
- Heures Dim taux saisissable
- Heures Nuit taux saisissable
- Commentaire pied bulletin
- Médaille vermeil**
- Médaille or
- Médaille grande or

Colonnes affichées

Rechercher...

- Médaille argent

La colonne est désormais visible.

✓ Valider ✕ Annuler



L'**activation sur le bulletin** peut ensuite s'effectuer individuellement pour chaque salarié en sélectionnant **Oui**.

COMMERCE DE DETAIL

Janvier 2026 Enregistrer Annuler Gérer les colonnes

Matric...	Salarié	Libellé de l'emploi	Médaille argent
104	DOUCE Marie-Lou	Vendeuse	☐

À NOTER

Dans le cas où **Oui** est sélectionné mais que la disposition conventionnelle n'a pas été préalablement **activée**, celle-ci ne sera pas présente sur le bulletin.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Exemple : Alimentation de la médaille d'honneur du travail pour un salarié justifiant de plus de 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise, bénéficiant de la gratification **argent**.

NET IMPOSABLE					1 694,75		
C.S.G.		2 030,39	2,4000	-48,73			
C.R.D.S.		2 030,39	0,5000	-10,15			
Médaille d'honneur Argent				100,00			
Affichage provision N+1		2,50	82,6640	206,66			i
Affichage provision conv N		1,00					
NET A PAYER AVANT PAS					1 735,87		

MAJORATIONS SALARIALES

■ Majoration heures férié, nuit et dimanche

Les heures réalisées de **nuit**, le **dimanche** ou un **jour férié** font l'objet de **majorations salariales**.

Une fois les **Données conventionnelles** renseignées dans le **Contrat du salarié**, la saisie des heures s'effectue depuis les **Variables** - niveau **Etablissement** ou **Salarié - Heures**.

COMMERCE DE DETAIL

Planning

Heures

Variables à saisir

Éléments ponctuels

Janvier 2026

Enregistrer

Annuler

Paramétrer les heures

Ventiler les repos compensateurs

Gérer les colonnes

Matric...	Salarié	Libellé de l'emploi	Modalité temps de travail	Nbr Heures dimanche 100% CC	Nbr Heures fériés 50% CC	Nbr Heures nuit 100% CC
				R M ↺	R M ↺	R M ↺
104	DOUCE Marie-Lou	Vendeuse	Temps plein			

Pour les salariés rémunérés à la **commission** ou au **rendement (Article 33)**, le taux de majoration pour ces heures est identique. Néanmoins, le **taux horaire** doit être renseigné car les employés doivent recevoir un salaire égal au moins à une fois et demi la rémunération, ramenée sur une base horaire moyenne des **12 derniers mois** de travail hors travaux exceptionnels.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Cette saisie spécifique est disponible au niveau des **Variables à saisir** :

◀ Janvier 2026 ▶

Enregistrer Annuler Gérer les colonnes

Matric...	Salarié	Libellé de l'emploi	Taux horaire salarié commission/rendement	Heures Fériés taux saissable	Heures Dim taux saissable	Heures Nuit taux saissable
104	DOUCE Marie-Lou	Vendeuse	32.50	13.00	7.00	12.00

Les majorations apparaissent ensuite sur le bulletin :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	11,8481	1 797,00			
Majoration nuit 100%				12,00	32,5000	390,00			
Majoration hres fériés				13,00	16,2500	211,25			
Majoration hres				7,00	32,5000	227,50			

Le **Taux horaire** est repris pour les trois types d'heures.

CONGÉS CONVENTIONNELS

Congés d'ancienneté

Pour les **salariés non-cadre** justifiant de l'ancienneté, le compteur des congés conventionnels est alimenté du ou des jours supplémentaire(s) correspondant(s).

Ces congés supplémentaires pour ancienneté prévus par l'**article 37** se déclenchent automatiquement le mois suivant la clôture de la période de référence pour l'acquisition des congés payés.

Ancienneté	Nombre de jours de congés supplémentaires
À partir de 15 ans	1 jour
À partir de 20 ans	2 jours
À partir de 25 ans	3 jours

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
N	2,50				2,50		
N-1		2,00				2,00	0,00

Les **droits à congés conventionnels** sont appréciés à la date anniversaire d'entrée du salarié dans l'entreprise.

Exemple : Alimentation du droit à congés conventionnels au 01/06 de l'année en cours pour un salarié justifiant de plus de 240 mois d'ancienneté. Les **congés payés** sont visibles en pied de bulletin sur la période **N-1**.

Selon l'**Avenant cadres, article 5**, les cadres qui ne bénéficient pas de la prime d'ancienneté ont droit à **1 jour de congé supplémentaire** après **5 ans d'ancienneté** et **2 jours** après **10 ans d'ancienneté**.

Exemple : Alimentation du droit à congés conventionnels au 01/06 de l'année en cours pour un salarié justifiant de plus de 60 mois d'ancienneté.

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
N	2,50				2,50		
N-1		1,00				1,00	0,00
N-2							

CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE EN CAS DE RAPPEL D'UN SALARIÉ EN CONGÉS

L'**article 7** prévoit qu'un salarié qui accepte d'être rappelé pendant ses congés pour les besoins du service, dispose d'un **droit à congé supplémentaire** :

D. - Rappel d'un salarié en congé

Le rappel d'un salarié en congé ne peut avoir lieu qu'exceptionnellement et il doit être motivé. Outre le congé restant à courir, le salarié rappelé a droit à des jours de congés supplémentaires, non compris les délais de voyage, dans les conditions suivantes :

- 1 jour supplémentaire lorsque le rappel est supérieur à 2 jours de présence dans l'entreprise ;
- 2 jours supplémentaires lorsque le rappel est supérieur à 10 jours de présence dans l'entreprise.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

La détermination du nombre de jours applicable sur le bulletin pour cette disposition conventionnelle s'effectue au niveau des **Règles conventionnelles** (menu **Entreprise** - niveau **Etablissement**), en activant l'une ou l'autre disposition selon le cas.

Règles conventionnelles				
IDCC	Libellé	Description	Activation	
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Argent	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Vermeil	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Or	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺
1880 - Ameublement : négoce	Médaille d'honneur Grande Or	Salarié justifiant d'une ancienneté ininter...	☒	↺
1880 - Ameublement : négoce	CP supp 'Rappel salarié en congé' > 10 jr...	Rappel d'un salarié en congé : Rembour...	☐	↺
1880 - Ameublement : négoce	CP supp 'Rappel salarié en congé' > 2 jrs ...	Rappel d'un salarié en congé : Rembour...	☒	↺

Une fois le paramétrage activé, la gestion de l'évènement s'effectue depuis les **Variables - Planning** :

☒ Journée ☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Personnalisé

Date de début : 05/01/2026 

Date de fin : 07/01/2026 

Motif

☒ Congés payés Légaux

☐ Congé suite à accident de travail ou de service

☐ Événements familiaux

☐ Maladie

☐ Autre motif

Sélectionner un motif...

Libellé sur le bulletin : Congés payés Légaux du 05/01/2026 au 07/01/2026

☒ Rappel pendant les congés payés



L'option **Rappel pendant les congés payés** est disponible une fois le motif **Congés payés légaux** sélectionné.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1880 - AMEUBLEMENT NÉGOCE

Exemple : Activation du droit à congés supplémentaires pour rappel avec disposition conventionnelle **Rappel supérieur à 10 jours**.

Ces congés payés supplémentaires en cas de rappel apparaissent en pied de bulletin au niveau **N** :

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
N	2,50	2,00	1,00		1,50	2,00	

À NOTER

Dans le cas où l'option **Rappel pendant les congés payés** a été cochée mais que la disposition conventionnelle n'a pas été préalablement activée, celle-ci ne sera pas prise en compte dans le bulletin.